

Département du JURA

Commune de
PLAINOISEAU

Droit de préemption urbain (DPU)

Légende :

Bâti

Périmètre sur lequel s'applique le droit de préemption urbain (DPU)



Echelle 1/2500

Vu pour rester annexé à la délibération du conseil municipal en date du :

Le Maire
M. Daniel BONDIER

TOPOS - Atelier d'Urbanisme

4 rue des Artisans - ZA du Stade - 67210 BERNARDSWILLER

Téléphone : 03.88.95.58.50 E-mail : mail@toposweb.com

